



## Intervention, exclusion et violence

351-560-ME

# GENEVIÈVE ROBITAILLE-CÔTÉ

TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

LES VIOLENCES FAMILIALES ET SEXUELLES

Renée Bradette et Geneviève R.Côté

Avec la contribution des étudiants de l'automne 2021

Méridien collégial privé

Automne 2023

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>LA VIOLENCE FAMILIALE.....</b>	<b>3</b>
<i>LA VIOLENCE CONJUGALE .....</i>	<i>9</i>
<i>LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE .....</i>	<i>22</i>
<i>LA NÉGLIGENCE FAMILIALE.....</i>	<i>28</i>
<i>L'INCESTE .....</i>	<i>33</i>

# LA VIOLENCE FAMILIALE

## DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

On considère qu'un enfant est victime de violence en milieu familial lorsqu'il subit des mauvais traitements ou qu'il ya négligence de ses besoins liés à son développement. La majorité du temps, cette violence est vécue par un enfant ou un adolescent étant sous la garde d'un parent ou d'un adulte qui en a la charge, une personne de confiance. La violence entraîne des traumatismes physiques, émotionnels et psychologiques compromettant le développement ou la sécurité de l'enfant.

## CAUSES / FACTEURS DE RISQUE

Il n'y a pas qu'un seul facteur responsable de la violence en milieu familial. Cette violence peut se retrouver dans tous les milieux socioéconomiques, ethniques et culturels. Différentes recherches sur la violence ont cependant fait ressortir que les familles où il ya de la maltraitance présenteraient certaines caractéristiques communes telles :

- Les difficultés matérielles ou la pauvreté extrême
- La sous-scolarisation, le chômage et la dépendance à l'aide sociale
- Les problématiques de toxicomanie et d'alcoolisme ou de santé mentale
- Le stress parental et l'isolement social

On note aussi dans les études, la monoparentalité et les antécédents d'abus ou de négligence des parents comme étant des facteurs de risque.

On pourrait regrouper les facteurs de risque en trois catégories soit : le contexte sociofamilial, les caractéristiques des parents eux-mêmes et les caractéristiques des enfants (tempérament difficile, présentant des problèmes de santé, pleurs fréquents...)

## **PROFIL / CARACTÉRISTIQUES / MANIFESTATIONS**

Les différentes formes de violence (autres que sexuelles) à l'endroit des enfants sont :

- La violence psychologique : dénigrement, isolement imposé, dévalorisation...
- La violence verbale : interdictions, chantage, sarcasmes, insultes...
- La violence physique : SBS, coups, sévices corporels, ingestion de produits toxiques...

On peut dépister qu'un enfant est victime de mauvais traitements ou témoin de violence en observant certains comportements soit chez l'enfant, chez les parents ou dans les interactions entre ceux-ci. Citons en exemple des blessures, craintes, comportements violents de l'enfant, absentéisme scolaire; les réactions agressives, de colère, de contrôle excessif des parents et également des interactions se caractérisant par une absence de contact visuel, des soins donnés de façon mécanique, de l'impatience...

## **DIFFICULTÉS D'ADAPTATION**

La violence a des répercussions graves sur le développement, la sécurité et la vie de l'enfant. Elle peut avoir des conséquences sur les plans physique (blessures mineures ou graves pouvant causer des dommages permanents, troubles du sommeil et somatiques...), psychologique (estime de soi affecté, isolement, anxiété, tristesse, suicide...) social (difficulté de socialisation, peur des étrangers, timidité extrême...) et scolaire (absentéisme scolaire, difficultés d'apprentissage...)

## SIGNES ET SYMPTÔMES POTENTIELS DES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX ENFANTS

Vous trouverez dans le tableau qui suit des indices pouvant vous laisser soupçonner qu'un enfant est victime de mauvais traitement. Le fait d'observer ces signes chez un enfant n'est pas suffisant pour poser un diagnostic (d'ailleurs le travail de t.e.s. ne consiste pas à poser un diagnostic). La plupart des signes et symptômes sont non spécifiques, il faut tenir compte de l'âge de l'enfant, de son stade de développement, des explications, etc.

### Tableau des signes et symptômes

Source : Centre national d'information sur la violence dans la famille (2006). *Les mauvais traitements infligés aux enfants au Canada : Que faire-Guide de référence à l'intention des professionnels qui travaillent auprès des enfants*. Agence de santé publique du Canada.

	SIGNES PHYSIQUES	SIGNES COMPORTEMENTAUX
VIOLENCE PHYSIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Meurtrissures au niveau des tissus mous (tête, cou, tronc et bras)</li> <li>➤ Marques de contusions étendues, groupées, multiples à divers degrés de guérison</li> <li>➤ Brûlures</li> <li>➤ Fractures mal expliquées - multiples</li> <li>➤ Traumatisme crânien : hémorragie cérébrale ou rétinienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Anxiété</li> <li>➤ Dépression</li> <li>➤ Faible estime de soi</li> <li>➤ Comportement perturbateur ou agressif</li> <li>➤ Hyperactivité</li> <li>➤ Troubles du sommeil ou cauchemars</li> <li>➤ Régression</li> <li>➤ Craintes des contacts physiques</li> <li>➤ Timidité</li> <li>➤ Passivité</li> <li>➤ Repli sur soi</li> <li>➤ Idées/comportements suicidaires</li> <li>➤ Peu sociable</li> <li>➤ Absentéisme scolaire</li> <li>➤ Fugue</li> <li>➤ Prostitution</li> <li>➤ Geste de violence envers les pairs</li> <li>➤ Agressivité</li> <li>➤ Cauchemars</li> <li>➤ Énurésie</li> <li>➤ Plaintes somatiques</li> </ul>
VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Problèmes d'élocution</li> <li>➤ Retard du développement</li> <li>➤ Symptômes physiques inexpliqués</li> </ul>	
NÉGLIGENCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enfant trouvé seul, sans surveillance</li> <li>➤ Abandon</li> <li>➤ Malnutrition, retard de croissance</li> <li>➤ Apparence négligée, piètre hygiène</li> </ul>	
EXPOSITION À LA VIOLENCE	<p><i>À moins que l'enfant ne soit aussi victime de violence physique les signes sont davantage comportementaux.</i></p>	

**N'oubliez pas qu'un enfant maltraité peut ne présenter aucun de ces symptômes !**

## **BESOINS SPÉCIFIQUES**

C'est connu, tout enfant pour se développer normalement nécessite bien plus que des soins physiques, il a besoin de la sécurité et de l'amour de ses parents. Il a besoin de se sentir écouté, compris et valorisé... **Il a besoin d'être investi par ses parents.**

L'enfant ayant subi des mauvais traitements aura besoin de reconnaître à plus ou moins long terme que ce qu'il a subi n'était pas acceptable, qu'il ne méritait pas cette violence (sentiment de culpabilité fréquent). Les besoins à combler sont par exemple :

- Besoin de sécurité : en présence d'adultes sécurisants et significatifs. Il aura besoin de vivre dans un environnement stable, sain et chaleureux...
- Besoin d'estime : il aura besoin de restaurer son estime de soi..
- Besoin d'amour et d'affection : de vivre des contacts physiques sains, de parler de son vécu émotif, de se sentir important au sein de sa famille...
- Besoin d'appartenance : de se sentir un membre à part entière au sein des groupes qu'il fréquente, d'acquérir des habiletés sociales et interpersonnelles adéquates, de briser son isolement...

## **QUELQUES PISTES D'INTERVENTION**

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la prévention de la violence en milieu familial. Pour les t.e.s travaillant au quotidien auprès des enfants voici quelques principes d'intervention généraux :

- Prendre au sérieux les plaintes d'un enfant ou d'un jeune
- Donner la priorité à sa sécurité et à sa protection
- Saisir les autorités compétentes
- Intervenir rapidement pour protéger l'enfant et lui venir en aide
- Travailler en collaboration avec les ressources du milieu
- Utiliser ses habiletés d'intervention auprès des parents hostiles, contrôlants, niant les faits

- Évaluer l'ensemble de la situation de violence familiale
- Reconnaître les zones de compétences éventuelles du parent maltraitant.

**Lorsque vous soupçonnez qu'un enfant est victime de mauvais traitement, il**

**faut:**

- ✓ Signaler rapidement la situation à la DPJ
- ✓ Avoir à l'esprit la sécurité et l'intérêt de l'enfant
- ✓ Prendre en note ce qu'on vous a dit, vos observations et interventions
- ✓ Rassurer l'enfant s'il s'est confié à vous et dites-lui qu'il a bien fait de vous en parler
- ✓ Ne pas demander de détails à l'enfant, mais essayer d'en apprendre plus sur le contexte et la situation afin de savoir s'il est en danger ou non.
- ✓ Votre travail d'éducateur spécialisé n'est pas de remplacer la police ou la DPJ. Vous devez cependant être aux aguets et affiner votre sens de l'observation afin de dépister les personnes victimes de violence. La prévention est aussi un aspect très important du travail du t.e.s.

Centre national d'information sur la violence dans la famille. (2006). *Les mauvais traitements infligés aux enfants au Canada : Que faire-Guide de référence à l'intention des professionnels qui travaillent auprès des enfants*. Agence de santé publique du Canada.

**ATTITUDES AIDANTES**

- Bonne stabilité émotionnelle : lorsque l'on constate les effets de la violence sur l'enfant ou le jeune.
- Accueil chaleureux et respectueux : en créant le lien de confiance avec l'enfant et sa famille.
- Non-jugement : Reconnaître les zones de compétences éventuelles du parent maltraitant et accepter sans juger les réactions diverses de la victime : honte, culpabilité, conspiration du silence, troubles de comportement...
- Ouverture : À travailler avec des familles éprouvant des difficultés de toutes sortes.

## **RESSOURCES / SERVICES OFFERTS**

- Amis-Maux Inc.: Clinique multidisciplinaire privée
- CLSC
- CPEJ- DPJ
- Fondation Marie-Vincent
- Jeunesse j'écoute
- Tel-jeunes
- Entraide jeunesse
- Tel-Aide
- Maisons de la famille
- Hôpital Ste-Justine

## **ASPECTS LÉGAUX**

### **Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ)**

- « Les professionnels ayant des motifs raisonnables de croire ou des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant subit, peut subir ou peut avoir subi des mauvais traitements ont le devoir d'en faire rapport.» Article 39
- Les articles 38 concernant la compromission de la sécurité et du développement de l'enfant

## **RÉFÉRENCES ET SITES**

### **Livres :**

FAUGERAS, F.S. et al. (2000) *Les problématiques en Centre jeunesse*. Québec : Institut universitaire. U. Laval,

Collectif. (2012). *Dr Julien, à hauteur d'enfant*. Montréal : Libre expression.

**Film :** Les voleurs d'enfance

Consulter la médiagraphie du plan de cours

---

# LA VIOLENCE CONJUGALE

---

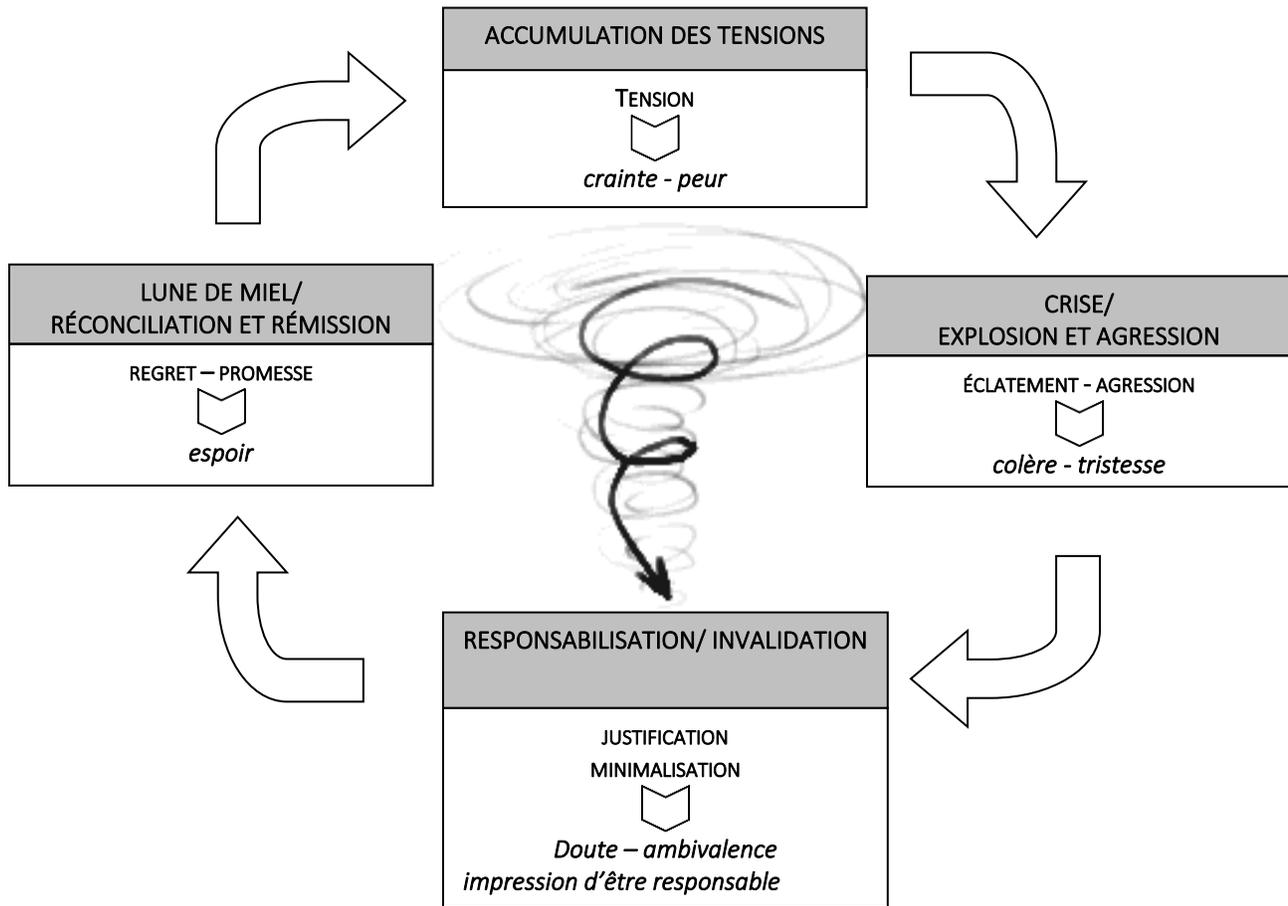
## DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

La violence conjugale, la forme de violence la plus fréquemment exercée à l'endroit des femmes, est basée sur un rapport de domination par un agresseur envers sa victime, c'est-à-dire d'un conjoint ou ex-conjoint envers sa conjointe ou ex-conjointe. Elle se manifeste sous la forme d'un cycle en quatre phases, dont les deux premières visent à prendre le contrôle sur sa partenaire. La violence conjugale peut revêtir plusieurs formes : physique, psychologique, verbale, sexuelle, économique et spirituelle. La personne peut être victime de plus d'une de ces formes de violence. Les conséquences sont très importantes si bien que la victime en arrive parfois à intégrer qu'elle est responsable et mérite ce qui lui arrive.

« La violence conjugale se distingue des autres formes de violence par le fait qu'elle se manifeste dans un couple où les deux partenaires vivent une relation intime et affective. On y retrouve un rapport de domination comme dans toutes les problématiques de violence sauf que dans ce cas-ci, l'agresseur installe et maintient son emprise sur sa victime tout en s'assurant qu'elle ne le quitte pas. Pour ce, il suit un cycle en quatre phases dont les deux premières agissent pour prendre le contrôle de sa partenaire. : climat de menace et agression, alors que les deux autres phases agissent pour récupérer la partenaire (s'assurer qu'elle ne quitte pas l'agresseur) : justification et réconciliation. Ce cycle se répète ainsi à plusieurs reprises pour resserrer toujours plus son étau sur la victime. » (Maison d'hébergement pour femmes immigrantes (2008).

## LE CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Au début, il y a un couple. C'est la lune de miel, tout va bien. Puis, petit à petit, s'installe la tension dans la maison, sous prétexte qu'elle ne fait pas les choses comme il le voudrait lui ! Ça s'appelle du contrôle. Malheureusement, elle ne perçoit pas la manipulation, croyant que lui l'aime et qu'il est en droit d'exiger des choses ! Elle entrera alors dans un cycle qui se nomme le cycle de la violence conjugale.



LÉGENDE :      **AGRESSEUR**  
*Victime*

**La spirale au centre illustre la répétition du cycle; plus il se répète, plus la tension est élevée, plus les périodes d'accalmie sont courtes et plus les formes de violence vécues risquent de s'aggraver.**

SOURCE DU GRAPHIQUE : Doré, N. et Le Hénaff, D. (2008).

## **LA PREMIÈRE PHASE: ACCUMULATION DES TENSIONS**

Cette tension se manifeste de plusieurs façons: longs silences qui la torturent, elle, absences prolongées qui l'inquiètent, menaces, ton agressif, gestes prompts. La femme sait que cette tension ne pourra pas durer et que l'éclatement va arriver. Elle fera donc tout pour abaisser cette tension. Elle surveillera ses moindres gestes et paroles pour éviter de contrarier le conjoint. Elle fera tout pour lui faire plaisir. De plus en plus, la femme s'ajustera aux besoins du conjoint, deviendra centrée sur ses humeurs. Elle développera la peur...la paralysie...l'impuissance !

## **LA DEUXIÈME PHASE: EXPLOSION ET AGRESSION**

L'homme dit souvent qu'il "perd le contrôle" à ce moment. En fait, il se laisse éclater. Il prend le pouvoir. Il veut dominer sa conjointe et prendra tous les moyens qu'il peut pour y parvenir. L'acte de violence peut être verbal, psychologique, physique ou sexuel. La femme se sent démunie, démolie intérieurement. Elle ne peut exprimer sa colère de peur de s'exposer à de nouvelles violences. Elle fait l'apprentissage de l'impuissance, mais c'est aussi à ce stade du processus que la femme peut déposer plainte. Les formes de violences physiques sont différentes à chaque fois, mais il y a toujours une progression dans leur intensité.

## **LA TROISIÈME PHASE: INVALIDATION**

Durant cette phase, l'homme minimise la gravité de l'agression. Il invoque ses problèmes d'alcool, de drogue, etc. Il rétorque que sa conjointe dramatise ou qu'elle est complètement folle. Il affirme qu'elle n'avait pas à le provoquer. Devant ses justifications, la conjointe en arrive à oublier sa propre colère, face à cette agression et se voit comme la responsable des comportements du conjoint. Elle se dit qu'en modifiant ses attitudes et comportements à elle, la violence va disparaître !

La femme vit alors dans l'insécurité; s'ajuste aux demandes et aux humeurs de son conjoint. Elle se perçoit comme incompétente dans sa vie de couple et dans sa vie personnelle.

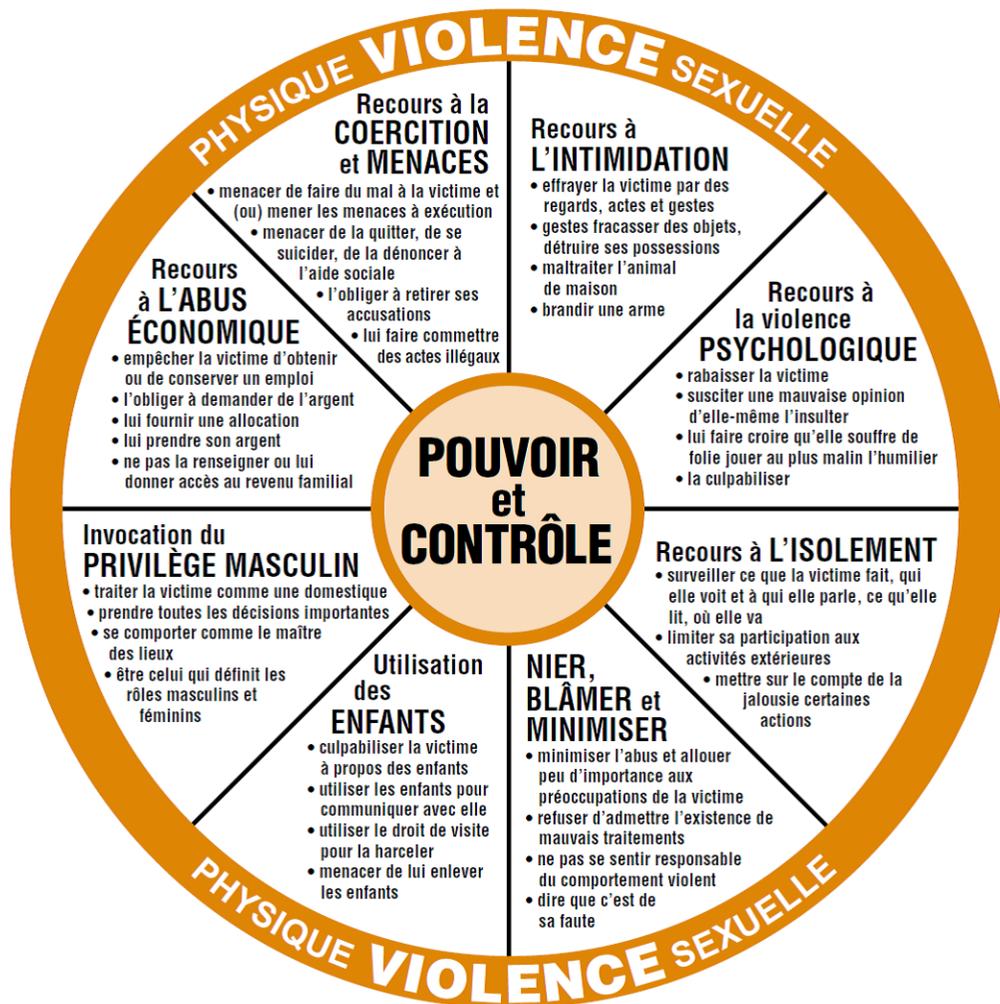
### **LA QUATRIÈME PHASE: RÉCONCILIATION ET RÉMISSION**

Pendant cette phase, le conjoint est porté à s'excuser pour se déculpabilise. Il exprime des regrets, demande humblement pardon, fait la promesse de ne plus recommencer. Il lui achète même des cadeaux, dans le but de lui faire oublier la gravité de la situation. Les femmes vivent beaucoup d'espoir, car elles retrouvent l'homme qu'elles aiment.

Elles sont donc portées à oublier et parfois même à nier la présence de la violence dans leur couple. Elle reprend espoir ; c'est à ce moment-là que, parfois, elle retire sa plainte.

Il importe de distinguer dans un couple le conflit de la violence. Dans le cas d'un conflit, il n'y a pas de recours à des comportements violents pour imposer sa volonté ou pour faire valoir son opinion alors que le comportement violent lui a une intention de contrôler ou de rabaisser l'autre pour obtenir satisfaction. Il faut donc prendre en considération ici le caractère intentionnel et cyclique de la situation pour déterminer si l'on a affaire à un conflit ou à de la violence conjugale. Dans un conflit, l'intention peut être de gagner sur l'autre sans pour autant vouloir lui faire peur et l'amenuiser. En somme, **le pouvoir, l'intention, la persistance et l'impact sont les quatre critères qui distinguent le conflit de la violence conjugale.**

# ROUE DU POUVOIR ET DU CONTRÔLE



## ROUE DE L'ÉGALITÉ



La roue du pouvoir et du contrôle ainsi que celle de l'égalité ont été conçues par **Dr Sharifa Alkhateeb**. Elles vous sont ici présentées comme outils cliniques aidant l'intervenant à informer la personne sur ce qu'est la violence conjugale et favoriser une prise de conscience de celle-ci.

Source des graphiques: <http://www.preventionviolencekent.com/index.php?id=115>

## **CAUSES / FACTEURS DE RISQUE**

Les causes de la violence conjugale sont multifactorielles, cette problématique s'expliquant notamment par la socialisation des filles et des garçons et par la victimisation laquelle demeure un terrain très fertile pour l'exercice de la violence.

« La socialisation conduit encore trop souvent les hommes à fuir leurs souffrances et à poser des gestes qui les entraînent eux et ceux qui les entourent dans une spirale infernale... » Cette socialisation amène les hommes à se comporter différemment face à la souffrance, face à leur résolution de problèmes et leur manière d'utiliser les services d'aide (J.D. Marois, Le Soleil 2009). Ils peuvent parfois, lors d'une rupture, commettre l'irréparable tel que l'homicide de la conjointe et de leur progéniture ainsi que leur propre suicide.

Pour toutes sortes de motifs, il demeure excessivement difficile pour une victime de se sortir de ce cercle vicieux. Elles décident d'y rester en raison de la peur des coups, des menaces et des sévices, de la préoccupation du mieux-être des enfants, du sentiment de responsabilité face à sa relation de couple, de l'espoir de changement, du manque d'information sur les ressources d'aides, du manque de ressources économiques ou sociales

## **PROFIL / CARACTÉRISTIQUES / MANIFESTATIONS**

Il n'existe pas de profil unique de victime ni d'agresseur. Toute femme, peu importe son statut, son origine culturelle ou ethnique, son âge, son statut économique ou son revenu peut un jour ou l'autre se retrouver sous l'emprise de quelqu'un.

Par contre, certains facteurs de risques tels que l'histoire personnelle fragilisée et des périodes de vulnérabilité peuvent accentuer son apparition.

La même chose chez les hommes violents en couple, il n'y a pas de causes psychologiques individuelles expliquant leur violence. Pour le regroupement des maisons d'hébergement, il est clair que ce sont des causes sociales régies par des normes culturelles répandues dans plusieurs cultures qui expliquent cet exercice de contrôle par les hommes.

Les épisodes violents peuvent se répéter plusieurs fois pendant plusieurs années avant que la femme qui en est victime décide d'en parler. La violence conjugale se manifeste sous la forme d'un cycle en quatre phases illustré à la fin de ce chapitre.

## LES FORMES DE VIOLENCE

<p><b>PHYSIQUE</b> Menacer, par des <b>moyens physiques</b>, l'intégrité physique et psychologique d'une personne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Donner des coups</li> <li>➤ Bousculer</li> <li>➤ Mordre</li> <li>➤ Immobiliser</li> <li>➤ Tuer</li> </ul>
<p><b>PSYCHOLOGIQUE</b> Menacer, par des <b>gestes ou des paroles commises ou omises</b>, l'intégrité psychologique et les besoins d'appartenance, de sécurité, d'estime et d'amour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dévaloriser</li> <li>➤ Tenir des propos méprisants</li> <li>➤ Humilier</li> <li>➤ Dénigrer</li> <li>➤ Négliger</li> <li>➤ Isoler</li> <li>➤ Contrôler les relations</li> <li>➤ Accentuer la peur par la violence sur les objets ou les animaux</li> </ul>
<p><b>SEXUELLE</b> Tout acte (tentatives ou actes sexuels, commentaires, avances, etc.) <b>dirigé contre la sexualité</b> d'une personne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Agresser sexuellement</li> <li>➤ Violer (le viol conjugal est reconnu comme un acte criminel depuis 1983)</li> <li>➤ Manipuler ou brutaliser en vue d'une relation sexuelle non consentie</li> <li>➤ Harceler</li> <li>➤ Intimider</li> </ul>
<p><b>ÉCONOMIQUE</b> <b>Contrôler les dépenses et les biens matériels.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrôler l'argent et les autres ressources matérielles comme les vêtements</li> <li>➤ Contrôler les activités économiques</li> <li>➤ Créer une dépendance financière</li> </ul>
<p><b>SPIRITUELLE</b> <b>Dominer ou contrôler l'autre par l'aspect religieux ou spirituel.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrôler les pratiques spirituelles ou religieuses</li> <li>➤ Dénigrer les croyances</li> <li>➤ Forcer à adhérer à des pratiques religieuses</li> </ul>
<p><b>VERBALE</b> Celle qui est faite avec les <b>mots, les sons.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insulter</li> <li>➤ Crier, hurler</li> <li>➤ Dénigrer</li> <li>➤ Humilier</li> <li>➤ Faire chanter</li> <li>➤ Menacer</li> <li>➤ Donner des ordres</li> </ul>
<p><b>CYBERVIOLENCE</b> violence par les technologies de communication électronique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fraude financière,</li> <li>➤ Menace,</li> <li>➤ Infiltration</li> <li>➤ Sexting</li> <li>➤ , Harcèlement,</li> <li>➤ Contrôle,</li> <li>➤ Usurpation d'identité</li> </ul>

## **LES DIFFICULTÉS D'ADAPTATION**

La violence est fréquemment vécue dans l'isolement, le silence, la peur et la honte. Plusieurs indices peuvent vous laisser entrevoir qu'une femme en est victime. La plupart de ceux-ci constituent des répercussions graves de la violence conjugale :

- Manque de confiance en soi
- Isolement
- Anxiété
- Dépression
- Faible estime de soi
- Peurs multiples : du conjoint, des représailles, de perdre ses enfants...
- Blessures douteuses
- Marques de coups
- Abus d'alcool, de tranquillisants.

## **BESOINS SPÉCIFIQUES**

La victime aura besoin d'être validée et appuyée dans ses démarches et dans son vécu émotif. Plus précisément, elle aura :

- Besoin d'estime
- Besoin de pouvoir
- Besoin de sécurité
- Besoins de soins

## **QUELQUES PISTES D'INTERVENTION**

L'intervention en matière de violence conjugale devrait tenir compte des grands principes suivants :

- Dénoncer la violence en envoyant un message social clair
- Responsabiliser l'agresseur en agissant de façon juste : sanctionner et référer à des ressources d'aide
- Protéger et renforcer la victime
- Rétablir le pouvoir entre les deux personnes par l'intervention d'une tierce personne

Nous avons consigné dans ce chapitre, les grands principes d'intervention préconisés par un CLSC en matière de violence conjugale. On y retrouve des renseignements utiles sur les types de violence exercés à l'endroit des femmes, l'intervention à préconiser auprès de celles-ci, l'intervention auprès des conjoints violents et des enfants témoins.

## **INTERVENTION AUPRÈS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE**

- Permettre à la femme de s'exprimer sur la violence qu'elle subit
- Diminuer sa culpabilité et sa honte
- L'aider à retrouver son estime d'elle-même
- L'aider à identifier la violence qu'elle subit et à reconnaître la gravité du problème
- L'aider à se protéger de la violence
- L'encourager à briser le silence sur cette situation et à briser son isolement en développant un réseau de soutien

## **ATTITUDES AIDANTES**

- Refléter à la femme que ses réactions émotives sont normales et légitimes
- Éviter de remettre en question les faits qu'elle rapporte
- Souligner ses forces, ses capacités, ses ressources personnelles
- Respecter son rythme et ses décisions :

Il se peut que la victime fasse un séjour en maison d'hébergement pour valider certaines choses : sa capacité à s'en sortir, à se prendre en main seule et qu'elle décide de retourner vivre avec son conjoint. Il faut comme intervenant être capable de respecter sa décision et plutôt de saisir son mode de fonctionnement comme une étape salutaire avant qu'elle ne puisse se sortir de sa problématique.

### ***Messages importants :***

- Vous n'êtes pas responsable des comportements de votre partenaire
- Les comportements de violence sont inacceptables
- Vous ne méritez pas un tel traitement
- Vous pouvez changer votre situation
- Il existe des ressources pour vous aider

## **ATTITUDES DE LA PART DES PROCHES:**

L'entourage peut se mobiliser, car il n'est pas directement impliqué dans le conflit et parce qu'il possède aussi souvent suffisamment de recul pour pouvoir aider et orienter les personnes dans le besoin. Le rôle des proches et des témoins est donc déterminant, car ils peuvent aider les victimes à briser le silence sur la violence et les soutenir en :

- Les écoutant;
- Les accompagnant vers des ressources d'aide;
- Les informant sur les scénarios de protection en cas d'agression;
- Demeurant en contact avec les enfants s'il y a lieu.

## **INTERVENTION AUPRÈS DES CONJOINTS AYANT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS**

Les agresseurs doivent être tenus responsables de leur comportement violent. L'intervention auprès des conjoints violents doit respecter certains principes. Voici ce qui a été privilégié par le CLSC.

### **PRINCIPES D'INTERVENTION**

- Le conjoint est d'abord une personne vivant des difficultés. Il faut donc distinguer la personne et le comportement
- L'agresseur est le seul responsable de ses gestes
- La sécurité de la victime demeure prioritaire dans les interventions auprès des conjoints
- L'intervention auprès du conjoint violent ne doit pas être une alternative à la judiciarisation
- On privilégie l'intervention de groupe en référant les conjoints violents aux organismes qui interviennent auprès de cette clientèle (exemple GAPI)
- Si en plus de son problème de violence, le conjoint présente une problématique d'alcoolisme et / ou de toxicomanie, l'intervention peut être faite, à moins que le niveau de consommation rende l'individu non-fonctionnel.
- Un couple ou une famille ne doit pas participer à une entrevue d'évaluation lorsqu'on sait qu'il y a violence dans le couple. On ne travaille pas avec le système tant qu'il y a danger. L'évaluation se fait avec l'agresseur seul.
- Être en contact avec sa propre violence comme intervenant et ce que le client nous fait vivre constituent des pré-requis à la responsabilisation du conjoint ayant des comportements violents.

- Il faut être très clair dans ses interventions. Notre attitude est déterminante.

## **OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'INTERVENTION**

- Dépister les conjoints ayant des comportements violents
- Amener l'individu à vouloir cesser l'utilisation des comportements violents
- Responsabiliser le client face à l'utilisation de comportements violents et à l'assumer
- Motiver le client à entreprendre une démarche de changement
- Référer à GAPI

### **Quelques mots sur l'approche féministe :**

L'approche féministe va au-delà de la simple intervention ou relation d'aide; elle perçoit la violence conjugale comme un problème individuel et collectif et travaille simultanément sur ces deux plans. Ce modèle d'intervention vise la reprise du pouvoir des femmes sur leur vie. C'est à travers une relation de confiance égalitaire entre l'intervenante et la femme aidée que le changement se produit au rythme de celle-ci. L'approche féministe croit au potentiel de chacune et soutient la femme dans son processus de prise de conscience et d'autonomisation.

---

# LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

---

*Tous les enfants dont la mère est victime de violence conjugale sont touchés, qu'ils y soient directement ou indirectement exposés.*

## **CONSÉQUENCES**

- État de stress post-traumatique
- Faible estime de soi
- Angoisse, anxiété, nervosité
- Sentiment de peur, de tristesse de méfiance
- Désordres psychosomatiques (otites, maux de ventre, problèmes respiratoires)
- Comportements antisociaux (désobéissance, vandalisme)
- Stratégies de résolution de conflits passives ou agressives
- Faibles compétences sociales, etc.

## **RÉACTIONS PSYCHOLOGIQUES :**

- Souvenirs envahissants et/ ou rêves récurrents
- Réactions d'évitement et réactivité générale émoussée
- Symptômes d'activation neurovégétative
- Impact dans les autres domaines de la vie
- Apprentissage de la violence et difficulté d'adaptation à long terme

## **INTERVENTION MINIMALE**

- Permettre à l'enfant de s'exprimer sur la violence
- L'aider à se protéger de la violence
- L'aider à retrouver son estime de soi et son identité
- L'aider à sortir de la confusion
- Évaluer les conséquences de la violence sur l'enfant

## **ATTITUDES AIDANTES ENVERS LES ENFANTS**

- Être ouvert à accueillir ses confidences
- Le croire
- Le respecter dans le rythme de ses confidences (créer un climat de confiance)
- Le rassurer sur la confidentialité de sa démarche (protéger l'enfant et sa mère)
- Faciliter la verbalisation sur son vécu émotif, sur la violence
- Lui faire connaître notre position sur la violence et dénoncer les comportements violents en général sans juger les personnes
- L'aider à identifier les différents types de violence auxquels il est exposé (les jeunes enfants croient que cette violence se limite aux coups échangés entre parents)
- Le déresponsabiliser par rapport à la violence entre ses parents
- Évaluer avec l'enfant l'aide qu'il peut recevoir de son environnement
- L'outiller sur la manière d'utiliser cette aide
- Lui offrir de rencontrer sa mère pour en parler
- S'informer de la connaissance qu'il a des moyens de protection qu'il peut utiliser lorsque la violence éclate
- Le rassurer sur l'aide qu'on peut lui apporter en lien avec sa mère et les autres ressources du milieu

## **OUTILS POUR LE DÉPISTAGE**

Certains indicateurs chez les enfants et les jeunes peuvent nous aider à déceler une problématique de violence conjugale.

### **Les indicateurs**

- Enfants qui demeurent le plus possible à la maison croyant ainsi qu'il pourra protéger sa mère ou s'interposer entre celle-ci et la violence. D'autres auront au contraire une réaction d'évitement du milieu familial pensant que leur absence pourra améliorer les rapports parentaux.
- Tendance chez les enfants à utiliser la violence physique ou verbale pour régler leurs conflits
- Faible estime de soi
- Angoisse de séparation excessive
- Cajoleurs et manipulateurs afin de réduire la tension autour d'eux
- Fugue (s)
- Difficultés relationnelles avec les autres enfants
- Agressent leur mère
- Utilisation de mécanismes de défense inadéquats en cas de menace
- Absences fréquentes de l'école : ont peur pour leur mère
- Retards non motivés : n'ont pas dormi
- Troubles somatiques, marques de coups, troubles du sommeil, yeux cernés, pâleur, difficultés liées à l'alimentation ou l'élimination
- Peur d'être abandonnés
- Peur d'être tués ou de tuer quelqu'un d'autre
- Peur de leur propre colère et de celle des autres

- Signes d'insécurité

### **Chez les filles**

- Plaintes physiques continues
- Comportements de repliement sur soi, passivité, servilité, avec tendance à s'accrocher
- Comportement de quelqu'un qui cherche à se faire approuver
- Faible tolérance à la frustration ou patience infinie
- Toujours « prête à aider maman »

### **Chez les garçons**

- Comportement agressif, turbulent
- Colère extrême
- Bagarres avec la fratrie et compagnons de classe
- Faible tolérance à la frustration
- Comportement brutal

*Notons que certains enfants ont un comportement scolaire extrême :*

Mauvais résultats, absences répétées, comportement maladroit, lenteur...

*D'autres ont un comportement scolaire à l'opposé :*

- Excellents résultats scolaires, perfectionnistes, excessivement responsables, peur terrible de l'échec...

Source : CLSC-CHSLD BASSE-VILLE-LIMOILOU-VANIER. (2001). Atelier. *Intervention auprès de femmes victimes de violence conjugale, Les hommes ayant des comportements violents.*

## **RESSOURCES / SERVICES OFFERTS**

- AutonHommie : Ressource venant en aide aux hommes aux prises avec un problème de violence.
- Centre d'Aide aux victimes d'actes criminels
- Centre de crise de Québec
- Centre Femmes aux 3A
- Centre de prévention du suicide (418-683-4588 ou 1 866 277-3553)
- CLSC
- GAPI : Groupe d'aide pour personnes impulsives (ayant des comportements violents) (418) 529-3446.
- La Jonction pour elle
- La Maison des femmes de Québec
- La Maison du Cœur de Charlesbourg
- La Maison Kinsmen
- La Maison Oxygène à Montréal (Hommes en difficulté)
- Les Maisons d'hébergement
- Mères et monde : Centre communautaire résidentiel pour jeunes mères. accueil » [meresetmonde.qc.ca](http://meresetmonde.qc.ca)
- SAHARAS
- Services de police
- SOS Violence conjugale 1 800 363-9010
- Urgence 911
- **VIOLENCE-INFO** : 418-667-8770
- YWCA (418) 683-2155

## **ASPECTS LÉGAUX**

### **Le Code criminel**

- 264 : Harcèlement criminel
- 267 : Agression armée ou infliction de lésions corporelles
- 268 : Voies de fait graves

- 278 : Agression sexuelle sur un conjoint
- 423 : Intimidation

### **La Politique en matière de violence conjugale**

**L'Aide juridique** (Droit à la protection, à la réparation, traitements justes pour des poursuites pour violence, séparation, divorce...)

### **La Charte des droits et libertés.**

### **La Loi sur la santé et les services sociaux**

### **La Loi sur la protection de la jeunesse**

### **La Loi sur l'Indemnisation des Victimes d'Actes Criminels (IVAC)**

## **RÉFÉRENCES ET SITES**

**Films :** Mon mari mon assassin.  
Ces femmes qui tuent  
Ne dis rien

**DVD :** La violence conjugale : Une « chicane » de grands qui affecte beaucoup les enfants

**Livre :** Falaise, Ingrid (2015). Le monstre. Les Éditions Libre Expression, Montréal

### **Site internet :**

- [www.ViolenceConjugale.gouv.qc.ca](http://www.ViolenceConjugale.gouv.qc.ca)
- [www.sosviolenceconjugale.ca](http://www.sosviolenceconjugale.ca)
- [www.criviff.qc.ca](http://www.criviff.qc.ca)

Consulter la médiagraphie du plan de cours

---

# LA NÉGLIGENCE FAMILIALE

---

## DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

La négligence est une omission de donner à l'enfant sous sa responsabilité les soins requis pour sa santé et son développement physique, psychologique, affectif, social, cognitif, éducatif et civique. Il s'agit de fait d'une forme de mauvais traitements caractérisés par un manque chronique de soins sur les plans de la santé, de l'hygiène, de l'alimentation, de la surveillance, de l'éducation, ou des besoins affectifs mettant en péril le développement de l'enfant.

## CAUSES / FACTEURS DE RISQUE

La négligence est le résultat d'une combinaison de plusieurs facteurs de risque liés aux parents, à l'enfant ou d'ordre socioéconomique : la toxicomanie du parent, la maladie mentale ou physique, une crise dans le couple ou la famille, un enfant contestant l'autorité, non désiré, la pauvreté, la perte d'emploi, en sont quelques explications.

Plusieurs études vont dans le sens des stéréotypes véhiculés à l'endroit des parents négligents selon lesquels ceux-ci seraient souvent les plus défavorisés, les plus isolés socialement, sous scolarisés, vivant des stress et de la déprime, présentant des problématiques de dépendance, de santé mentale et ayant vécu eux-mêmes de la négligence dans leur enfance.

## PROFIL / CARACTÉRISTIQUES / MANIFESTATIONS

La négligence peut prendre deux principales formes : la négligence physique et affective. On parle de **négligence physique** lorsque les besoins physiques de base ne sont pas comblés (vêtements, nourriture, hygiène et soins...) et de **négligence affective** lorsque les besoins affectifs ne sont pas satisfaits (amour, affection, attention, sécurité...).

Il y a une distinction à faire entre la négligence circonstancielle (par exemple une dépression du parent, une crise dans la famille) et la négligence chronique (à plus long terme).

## **DIFFICULTÉS D'ADAPTATION**

Les conséquences de la négligence à court, moyen ou long terme chez un enfant peuvent être désastreuses pour son développement. Les difficultés varieront considérablement selon le type de négligence vécue (physique ou affective). Ce qui est le plus inquiétant, c'est le risque que cet enfant reproduise à son tour comme parent la négligence envers ses propres enfants (transmission intergénérationnelle des comportements de négligence). La liste des impacts de la négligence est longue, citons à titre d'exemple les difficultés suivantes :

- Troubles de l'attachement
- Difficultés dans leurs relations interpersonnelles
- Carences affectives
- Difficultés d'apprentissage (manque de stimulation)
- Trouble du sommeil
- Retards de croissance
- Maladies en raison du manque de soins ou de traitements

## **BESOINS SPÉCIFIQUES**

C'est connu, tout enfant pour se développer normalement requiert bien plus que des soins physiques, il a besoin de la sécurité et de l'amour de ses parents. Il a besoin de se sentir écouté, compris et valorisé... **Il a besoin d'être investi par ses parents.**

L'enfant ayant été négligé aura besoin de reconnaître à plus ou moins long terme que ce qu'il a subi n'était pas acceptable, qu'il ne méritait pas cette négligence (sentiment de culpabilité fréquent chez la victime).

Il aura donc différents besoins à combler et ce sont les personnes significatives de l'entourage (parents, famille élargie, réseaux d'entraide et d'intervenants) qui veilleront à sa sécurité et à son développement.

- Besoin de personnes significatives autour de lui pour lui manifester son attachement et son affection
- Besoin de communication avec une personne de confiance
- Besoin d'un milieu de vie encadrant, sécurisant et rassurant pour son développement
- Besoin d'estime de soi: être encouragé et valorisé
- Besoin d'acquérir des habiletés sociales et interpersonnelles adéquates
- Besoin de briser son isolement.

## **QUELQUES PISTES D'INTERVENTION**

### ***...IL VAUT MIEUX PRÉVENIR...***

Il existe plusieurs façons d'aider les familles en difficulté et de prévenir la négligence en milieu familial. L'idéal serait d'intervenir au moment où le parent « est encore compétent », c'est-à-dire dès la naissance de l'enfant, au moment où l'on note certaines difficultés poindre au niveau des habiletés parentales, des difficultés particulières de l'enfant ou des difficultés conjugales, etc.

Également, les t.e.s., intervenants de 1<sup>re</sup> ligne, peuvent parfois agir indirectement auprès d'un parent en lui fournissant de l'information sur les ressources existantes dans son milieu et surtout en tentant de créer un lien significatif et non jugeant avec celui-ci.

- Prévention
- Intervention non menaçante et de non-jugement
- Intervention de la DPJ
- Parrainage de famille
- Entraide et civisme : L'éducation des enfants, c'est l'affaire de tout le monde!

## **ATTITUDES AIDANTES**

Certaines attitudes de base chez les t.e.s. sont requises pour travailler dans un contexte de négligence. Citons :

- Non-jugement : La cible est le comportement inapproprié du parent et non le rejet de la personne dans sa globalité.
- Respect : de la vie et de l'intimité de la famille : Entrer dans la vie des gens progressivement et dans le plus grand respect afin d'établir un lien de confiance.
- Sécurité : pour l'enfant et veiller à ce que les gestes de compromission ne se produisent plus.
- Ouverture : à travailler avec des familles éprouvant des difficultés concomitantes.

## **RESSOURCES / SERVICES OFFERTS**

- Amis-Maux Inc.: Clinique multidisciplinaire privée
- CLSC : Les services d'aide à la famille pour le développement de compétences parentales.
- CPEJ- DPJ
- Fondation Marie-Vincent
- Tel-jeunes
- Jeunesse j'écoute

- Maisons de la famille
- Mirepi
- Mères et monde : Centre communautaire résidentiel pour jeunes mères. accueil »meresetmonde.qc.ca

## **ASPECTS LÉGAUX**

**Loi sur la Protection de la Jeunesse :** Les articles 38 et 38.1 définissent les situations de négligence. Les t.e.s sont dans l'obligation par cette loi de signaler les cas de négligence à la DPJ.

**Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au document « Faire un signalement c'est déjà protéger un enfant » disponible sur le site des publications du Québec.**

## **RÉFÉRENCES ET SITES**

### **Livres :**

FAUGERAS, F.S. et al. (2000) *Les problématiques en Centre jeunesse*. Québec : Institut universitaire. U. Laval,

Collectif. (2012). *Dr Julien, à hauteur d'enfant*. Montréal : Libre expression.

Consulter la médiagraphie du plan de cours

# L'INCESTE

## DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

La définition générale de l'abus sexuel est «un geste posé par une personne donnant ou recherchant une stimulation sexuelle non appropriée quant à l'âge et au niveau du développement de l'enfant ou de l'adolescent, portant ainsi atteinte à son intégrité corporelle ou psychique, alors que l'abuseur a un lien de consanguinité avec la victime ou qu'il est en position de responsabilité, d'autorité ou de domination avec elle. » (LPJ)

## CAUSES / FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque d'agression à caractère sexuel envers un enfant ou un jeune sont multiples. On peut, selon les recherches réalisées sur le sujet, les résumer comme suit :

### Les facteurs de risque d'agression à caractère sexuel

- **Le sexe, l'âge et le rang de la victime dans la fratrie** (par exemple dans un contexte familial particulier, la fille aînée de la famille court plus de risques d'être victime d'inceste que les autres enfants).
- **Le sexe de l'abuseur et le lien de celui-ci avec la victime** (l'homme est principalement désigné comme abuseur et en lien de consanguinité avec la victime, père biologique ou en position de responsabilité, d'autorité ou de domination, père ou frère adoptif, conjoint ou ami de la mère).
- **L'environnement familial** (la pauvreté, la chômage, les problèmes de santé mentale...)

- Une **histoire d'abus chez les parents**
- La **préférence sexuelle pour les enfants chez l'abuseur**
- La **personnalité**, les **connaissances** et les **compétences sociales de l'enfant**.

## **PROFIL / CARACTÉRISTIQUES / MANIFESTATIONS**

Les caractéristiques personnelles et familiales des parents incestueux ou responsables d'abus sont:

- Grave dysfonction familiale (structure chaotique ou rigide)
- Relations de couple insatisfaisantes
- Faible différenciation en ce qui concerne l'identité
- Inversion du rôle mère/fille ou confusion dans les rôles parentaux (enfant conjoint substitut : On a qu'à se remémorer le conte de Peau d'Âne).
- Répartition inégale du pouvoir
- Dominance matriarcale ou patriarcale
- Faible capacité de résolution des problèmes
- Absence d'habiletés de communication

Plus souvent le parent abuseur est de sexe masculin, souvent le père, le grand-père, le grand frère et l'oncle biologique ou le beau-père. Lorsqu'il s'agit d'un abus commis par un tiers : le voisin, l'ami, l'oncle ou le frère par alliance, le gardien, l'entraîneur, le professeur.

**On distingue principalement deux types de personnalité tant chez les pères que chez les mères.**

**Père égocentrique**, introverti, isolé socialement, manquant d'empathie, ayant peur de l'intimité et dont l'enfance a été marquée par des carences émotionnelles. Il a un besoin de contrôle et de pouvoir sur la famille.

**OU**

**Père dominé** par sa conjointe, déviant sur le plan sexuel, utilisant la manipulation dans sa relation incestueuse.

Dans ce cas la victime est utilisée comme alliée contre la conjointe dominatrice.

**Le parent non abuseur est principalement la mère, soit :**

**Mère dominée** par son conjoint, dépendante affective, incapable de s'affirmer et de protéger sa progéniture.

Elle fait assumer son rôle par ses enfants.

**OU**

**Mère pouvant être socialement compétente**, vivant des échecs familiaux et conjugaux, distante envers sa famille dont elle est pourtant le personnage dominant.

En dépit que la mère non abuseur ne puisse être tenue aussi responsable des gestes de son conjoint, il y a tout de même lieu de se questionner sur la complicité passive ou active de ces dernières dans l'inceste conjoint-enfants. Elles ont un rôle de protéger leur progéniture contre les abus de leur partenaire.

## **DIFFICULTÉS D'ADAPTATION**

Les conséquences de l'inceste sur un enfant sont similaires aux conséquences de la violence familiale ou de la négligence, à l'exception des comportements sexuels inappropriés et les symptômes de stress post-traumatiques qui vont s'ajouter chez ces derniers. Les séquelles différeront par exemple selon l'âge de la victime au moment des faits, selon la nature des gestes posés, selon la durée et la fréquence de l'abus, selon le type de lien établi entre la victime et l'abuseur.

## **Les séquelles de l'abus sexuel**

Le bilan des recherches révèle que les séquelles consécutives à l'abus sexuel sont presque les mêmes que celles vécues à la suite d'autres formes d'abus ou de négligence. Ce qui diffère, ce sont les comportements sexuels inappropriés et les symptômes de stress post-traumatique plus répandus chez les victimes d'abus sexuels.

Les séquelles peuvent prendre différentes formes plus ou moins graves selon **l'âge de la victime** au moment des faits :

- **Enfants de moins de 4 ans**

Ces enfants très jeunes ne comprennent pas toujours ce qu'il leur arrive et ils oublieront plus facilement les gestes incestueux s'ils ne se répètent pas. Par contre si les abus sexuels se poursuivent, certains troubles de comportement peuvent apparaître : anorexie, boulimie, inhibition, régression.

- **Enfants de 4 à 6 ans**

Les enfants victimes d'inceste à l'âge préscolaire peuvent manifester des troubles comportementaux ou psychoaffectifs : agressivité, hyperactivité, conduite antisociale, passivité, stress, anxiété, peur.

- **Enfants de 7 à 9 ans**

Les jeunes d'âge scolaire manifestent plus de troubles psychopathologiques tels que l'agressivité, l'impulsivité, un comportement névrotique, immature et une conduite sexuelle inadéquate.

- **Pré-adolescents de 10 à 12 ans**

Dans ce groupe de jeunes, les symptômes observés sont surtout des troubles de comportement plus graves pouvant être associés à des sentiments dépressifs.

**Les séquelles psychologiques des abus sexuels ne sont pas toujours apparentes pendant l'enfance ou l'adolescence. Bien souvent elles apparaissent beaucoup plus tard à l'âge adulte, sous la forme des troubles psychopathologiques suivants :**

- Identification sexuelle perturbée
- Confusion entre amour et sexualité
- Aversion pour l'intimité sexuelle
- Sexualisation compulsive précoce
- Prostitution
- Dysfonctionnement sexuel (difficulté d'excitation sexuelle ou orgasmique)
- Culpabilité, honte, mauvaise estime de soi
- Impression d'être différent des autres, d'être trahi, d'être sale
- Isolement, tristesse, dépression, colère, animosité
- Abus de drogues et d'alcool
- Activités criminelles
- Automutilation, idées suicidaires
- Cauchemars, phobies, plaintes psychosomatiques troubles du sommeil et de l'alimentation
- Fugues, problèmes scolaires
- Troubles mentaux (par ex. la personnalité limite), etc.
- ESPT (État de stress post-traumatique)

## **BESOINS SPÉCIFIQUES**

Les besoins varieront considérablement en fonction de l'âge de la victime et des conséquences qu'aura eu l'inceste chez l'enfant, le jeune ou le jeune adulte. La victime d'inceste aura sans contredit besoin d'être prise au sérieux, rassurée, protégée et supportée dans ses démarches.

## **QUELQUES PISTES D'INTERVENTION**

Les t.e.s sont souvent les acteurs de première ligne dans le dépistage de problématiques telles que l'inceste. Certaines pistes pour **faciliter le dévoilement** pourraient lui être utiles :

- Créer un lien et un climat de confiance avec l'enfant
- Faciliter le dévoilement en faisant preuve de compréhension et de créativité
- Croire les faits rapportés, déresponsabiliser et déculpabiliser
- Éviter les questions inutiles pour satisfaire sa propre curiosité
- Donner de l'information adaptée à son niveau de compréhension

**L'intervention familiale** quant à elle devrait être de changer l'ensemble du fonctionnement familial par :

- Redistribution des rôles au sein du système familial
- Redistribution des pouvoirs et des responsabilités parentales
- Augmentation des habiletés liées à la communication parents/enfants
- Le travail sur la relation conjugale (communication, sexualité et intimité)

**L'intervention misera d'abord sur la protection de la victime, l'offre de services d'aide à la victime et à la famille, la cessation de l'abus et de la récidive dans la famille.**

### **ATTITUDES AIDANTES**

- Calme : lors des faits rapportés par la victime ou lors de contacts difficiles avec les parents
- Sécurité : rassurer l'enfant en lui expliquant qu'il n'est pas responsable des abus, qu'il a droit à la protection...
- Respect: de son rythme de dévoilement, des décisions de la victime, de la confidentialité
- Empathie : face à qu'il vit ou a vécu
- Aisance et « disponibilité émotionnelle » : à parler d'inceste, être au clair quant à sa propre sexualité.

### **RESSOURCES / SERVICES OFFERTS**

- Ressources du CPEJ, CLSC, CH, hébergement et réadaptation
  - CAVAC, CALACS
  - Programme CARE
  - Programme ESPACE
  - Programme « Mon corps, c'est mon corps »
  - Associations de parents
  - Fondation Marie-Vincent
  - Tel-jeunes
  - Jeunesse j'écoute
  - Maisons de la famille
- 
- **Le programme Espace**

Ce programme a été conçu pour les jeunes enfants de 3 à 12 ans. Il propose des ateliers non seulement aux enfants, mais aussi aux parents et aux membres du personnel scolaire et des garderies. Le contenu de ce programme porte principalement sur l'abus sexuel, mais on aborde également l'abus verbal et l'abus physique. Son objectif principal est l'apprentissage de concepts et de développement d'habiletés préventives chez les jeunes.

- **Le programme VIRAJ (Violence dans les relations amoureuses des jeunes)**

C'est un programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes. Il a été élaboré, évalué et réajusté par le groupe de recherche sur l'appropriation psychosociale (GRAP) de l'Université Laval. Il est actuellement diffusé par le MEQ et est implanté dans les écoles du Québec. Un guide d'animation et une formation à l'animation de ce programme assurée par un organisme communautaire, sont offerts aux personnes désireuses de l'utiliser.

## **ASPECTS LÉGAUX**

### **LPJ : article 38**

Cet article de la L.P.J. stipule que la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis : « *s'il est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence* » par le parent légal ou par un tiers.

### **Les conditions de rétention d'un signalement en matière d'abus sexuel**

Pour retenir un tel signalement, il faut recueillir le plus de renseignements possibles sur :

#### **Les faits**

- Identification du jeune, des parents et de son milieu de vie
- Précisions sur la nature, la fréquence et l'intensité des faits rapportés
- Identification de l'abuseur

- Milieu de vie de l'enfant

### **L'appréciation de la vulnérabilité de l'enfant**

- Âge de l'enfant
- Limites du jeune (handicaps ou antécédents)
- Nature du lien de l'auteur de l'abus sexuel avec la victime
- Réactions de l'enfant face à la situation
- Réactions du parent face à la situation
- Climat familial lors du signalement

### **L'évaluation des capacités de protection des parents et du milieu**

- Capacité de protection du ou des parents
- Capacité de protection du milieu

### **Les principales étapes du processus d'évaluation en matière d'abus sexuel dans le cadre d'une intervention en protection de la jeunesse**

Il s'agit de poser une série d'actions selon un ordre logique si l'on veut aider l'enfant dans ses révélations et dans son vécu. Les principales activités cliniques à effectuer sont les suivantes :

- Prise de connaissance du dossier complet
- Contact avec la personne qui a signalé la situation si elle s'est identifiée (entrevue ou téléphone)
- Préparation physique et clinique de la première entrevue avec l'enfant
- Entrevue avec l'enfant, selon son âge et ses capacités
- Analyse de la validité de la déclaration de l'enfant
- Détermination de la séquence des entrevues avec le parent ou les parents
- Entrevue avec le parent non-abuseur (situation d'abus sexuel impliquant le parent)

- Entrevue avec le parent présumé agresseur
- Entrevue avec le parent ou les parents et l'enfant (situation d'abus sexuel impliquant le parent)
- Entrevue avec les parents (situation d'abus impliquant un tiers ou un adulte en position d'autorité d'un établissement ou d'un organisme)
- Entrevue avec la fratrie (si besoin est)
- Examen médical (si nécessaire)
- Cueillette de données complémentaires (si besoin est)
- Analyse des données et prise de décision
- Rapport d'évaluation et d'orientation ou rapport de fermeture

## **RÉFÉRENCES ET SITES**

### **Livres :**

FAUGERAS, F.S. et al. (2000) *Les problématiques en Centre jeunesse*. Québec : Institut universitaire. U. Laval,

**Site internet :** [inceste.marievincent.org](http://inceste.marievincent.org)

### **Films :**

Polisse  
Ma mère, mon agresseuse

Consulter la médiagraphie du plan de cours